



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Rapport d'évaluation de l'état de la réserve militaire

Juin 2005



RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE LA RÉSERVE MILITAIRE EN 2004

La loi n° 99-894 du 22 octobre 1999 portant organisation de la réserve militaire et du service de défense dispose en son article 29 que le Conseil supérieur de la réserve militaire (CSRM) a pour missions :

...

« d'établir un rapport annuel, transmis au Parlement, évaluant l'état de la réserve militaire ».

Le présent rapport est le cinquième document établi en application de cette prescription.

Il s'attache à faire le point, pour l'année 2004, sur :

- le bilan de la montée en puissance de la réserve militaire en 2004, aux plans des effectifs, de l'emploi et des crédits affectés ;
- les études et les travaux des commissions et du secrétariat général du CSRM ainsi que les réflexions en cours.

1 - LE BILAN DE LA MONTEE EN PUISSANCE DE LA RESERVE MILITAIRE EN 2004.....	4
11 – Les effectifs réalisés de la réserve opérationnelle	4
12 – La montée en puissance des volontaires sous ESR	4
La situation générale.....	4
La situation par catégorie de personnel	4
La répartition par origine, par armée et service.....	5
13 – La formation initiale des réservistes volontaires	5
14 – L'emploi des réservistes volontaires.....	5
Le cadre général d'emploi	5
L'analyse de l'activité	6
15 – La réserve citoyenne.....	6
La composition de la réserve citoyenne.....	6
Le rôle de la réserve citoyenne.....	7
16 – Les associations de réservistes.....	7
17 – Les crédits affectés aux réserves.....	8
2 – LES ETUDES ET TRAVAUX DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA RESERVE MILITAIRE.....	8
21 – Le CSRM.....	8
22 – Les travaux des commissions et du secrétariat général.....	8
La commission "recrutement et fidélisation".....	8
La commission "partenariat armées - entreprises".....	9
La commission "stratégie de communication - Journée nationale du réserviste".....	10
La commission "réserve citoyenne et lien Nation - Armées".....	11
Le groupe de travail "suivi de la loi".....	11
Le secrétariat général.....	12
23 – les travaux en cours.....	12
3 – CONCLUSION.....	13
4 – ANNEXES.....	14

1- LE BILAN DE LA MONTEE EN PUISSANCE DE LA RESERVE MILITAIRE EN 2004

"Une réserve opérationnelle d'emploi en progression constante; une réserve citoyenne à conforter".

11 – Les effectifs réalisés de la réserve opérationnelle

L'objectif de montée en puissance de la réserve opérationnelle vise à l'engagement, à l'échéance 2012, de 94 050 volontaires sur la base du format rappelé en *annexe 1*.

Au 31 décembre 2004, la réserve opérationnelle comprenait 71 222 réservistes répartis entre 43 614 volontaires sous ESR et 27 608 disponibles affectés (*cf. annexe 2*).

Il convient de souligner que, depuis le 1^{er} janvier 2003, cette ressource en disponibles ne compte plus d'anciens appelés du contingent.

12 – La montée en puissance des volontaires sous ESR

La situation générale

L'objectif à terme est de disposer d'une réserve opérationnelle composée exclusivement de volontaires. Afin d'y parvenir, un "tableau de marche" a été arrêté par le Ministre de la Défense (*annexe 3*) : pour 2004, la cible fixée était de 44 270 volontaires.

Cet objectif a été satisfait à **98,5 %** (43 614 volontaires) au 31 décembre 2004, traduisant un taux de progression annuel de 14,17 % (+ 5 412 volontaires)¹.

Cette constance dans la progression - dont *l'annexe 4* précise l'évolution par armée et direction - confirme la vitalité du recrutement déjà observée en 2002 et 2003 et la validité de

l'objectif annuel de recrutement fixé à 6 000, sous réserve de l'allocation de ressources budgétaires adaptées.

La situation par catégorie de personnel

L'*annexe 5* précise l'évolution des effectifs de volontaires sous ESR par catégorie (officiers, sous-officiers, militaires du rang).

Cette progression en 2004 de 5 412 ESR se répartit de la façon suivante :

- officiers	:	+ 422
- sous-officiers	:	+ 2 044
- militaires du rang	:	+ 2 946

- Le volume des officiers, au 31.12.2004, était de 11 432 (pour 10 010 au 31.12.2003), soit une augmentation annuelle de 3,83 %.
- Le volume des sous-officiers, au 31.12.2004, était de 17 325 (pour 15281 au 31.12.2003), soit une augmentation annuelle de 13,38 %.
- Le volume des militaires du rang, au 31.12.2004, était de 14857 (pour 11911 au 31.12.2003), soit une augmentation annuelle de 24,73 %.

Il faut souligner que le rythme de croissance du volume des militaires du rang est très supérieur à celui des sous-officiers, lui-même plus élevé que celui des officiers.

Cette évolution (*cf. annexe 6*) contribue à une normalisation progressive de la pyramide des grades vers le format final de la réserve opérationnelle :

- les officiers ne représentent plus désormais que 26,21 % de la population totale (28,82 % en 2003 ; cible 2012 : 17,42 %).
- Les sous-officiers représentent 39,72 % de la population totale (40,00 % en 2003 ; cible 2012 : 38,33 %).
- Les militaires du rang représentent 34,07 % de la population totale (31,18 % en 2003 ; cible 2012: 44,25 %).

¹ A noter que cette progression ne rend pas compte de la totalité de l'effort de recrutement effectué par chaque armée et direction, qui doit en outre compenser les pertes naturelles.

La répartition par origine, par armée et direction

(cf. annexes 7 et 8)

- La proportion des volontaires issus de l'active (carrière ou contrat) s'infléchit (40,7 % en 2002, 42,6 % en 2003, 38,73 % en 2004).
- La proportion des anciens appelés du contingent poursuit sa rétraction (51,8 % en 2002, 46,8 % en 2003, 42,11 % en 2004). Cette évolution est inéluctable eu égard à la professionnalisation des armées.
- En corollaire, la proportion des jeunes issus d'un volontariat dans les armées (1,65 % en 2003, 2,00 % en 2004) et, plus encore, la part de volontaires directement issus du civil (10,21 % en 2003, 17,16 % en 2004) poursuivent leur progression.

Il est particulièrement intéressant de souligner le développement du recrutement concernant cette dernière catégorie de personnel qui affiche une évolution positive de 15,36 % sur les quatre dernières années. Il convient tout spécialement de confirmer cet élan et d'encourager les actions conduites par les armées et directions en ce sens.

13 - La formation initiale des réservistes volontaires

Le programme de formation militaire initiale dans la réserve (FMIR) a permis de former 2 132 jeunes civils au cours de l'année 2004 (1 571 en 2003).

Il est rappelé que la loi de programmation militaire du 27 janvier 2003 prévoit le financement de mesures d'attractivité à hauteur de 85,83 millions d'euros pour la période de 2003-2008. Pour la première fois, pour 2005, la part consacrée à la formation, à hauteur de 3 M€, a été identifiée au sein du budget réserve.

14 –L'emploi des réservistes volontaires

Le cadre général d'emploi (rappels)

Le principe d'intégration des réservistes aux forces d'active conduit les armées à les affecter soit de manière individuelle dans les états-majors, les formations opérationnelles ou les services, soit en les regroupant pour constituer des unités de réserve homogènes (compagnie, escadron, section, peloton) au sein de formations d'active du niveau supérieur (régiments notamment).

En temps de paix, les réservistes peuvent être employés aussi bien sur le territoire national que sur les théâtres d'opérations extérieures. Selon les besoins, les compétences et les volontariats exprimés, ils participent également aux activités organiques, dans des domaines spécifiquement militaires ou non, par exemple en encadrant les journées d'appel de préparation à la défense (JAPD), les formations militaires initiales de réservistes (FMIR) ou les préparations militaires.

En période de crise, ils peuvent participer, avec un délai de réactivité parfois très court, aux interventions extérieures, mais aussi à toute une gamme de missions souvent imprévues : renforcement de la sécurité générale, aide aux populations, continuité du service public, transport aérien et maritime, protection des flux...

En cas de crise extrême, outre les activités précitées, les réservistes pourraient contribuer à des missions de contrôle de zones et de frontières, de sécurisation d'organes gouvernementaux ou d'itinéraires, et de protection d'installations prioritaires de défense ou de points sensibles.

L'analyse de l'activité

Le tableau joint en *annexe 9* recense, par catégorie de personnel et par domaine d'activité, le volume des journées effectuées sous ESR en 2004.

L'ensemble de ces activités représente un volume annuel de 839 598 jours (690 196 jours en 2003) en progression de 21,64 %. L'examen par domaine d'action fait apparaître les éléments d'appréciation suivants :

- l'essentiel des activités relève de l'emploi, en état-major et en unité (87,72 % pour 86,23 % en 2003) ;
- la participation de réservistes à l'encadrement des journées d'appel à la préparation à la défense et des préparations militaires reste stable (4,31 % contre 4,56 % en 2003) ;
- le taux d'activité hors du territoire national, comprenant essentiellement les OPEX, demeure également stable (3,92 % du total des activités effectuées sous ESR contre 3,94 % en 2003).

Le taux moyen d'activité de 19,05 jours par réserviste (17,81 en 2003) est globalement conforme à l'objectif (19 jours) fixé au plan d'action pour la réserve militaire, l'armée de terre se situant à 18,08 jours.

Tout en traduisant une augmentation du nombre de réservistes employés sur une période supérieure à 30 jours (20,10 % pour 17,04 % en 2003), l'analyse plus détaillée (*cf. annexe 10*) de la durée moyenne des activités accomplies par volontaire sous ESR fait apparaître qu'elle continue de porter, pour l'essentiel (72,91 %), sur une plage de 1 à 30 jours.

15 – La réserve citoyenne

La composition de la réserve citoyenne

La loi du 22 octobre 1999 précise les deux catégories de personnel qui composent la réserve citoyenne. Il s'agit :

- des anciens militaires soumis à l'obligation de disponibilité, mais sans affectation dans la réserve opérationnelle. Ces "disponibles" peuvent être versés dans la réserve opérationnelle, en cas de nécessité. Ils constituent donc un "réservoir" d'effectif ;
- des volontaires, issus de l'armée d'active ou de la réserve opérationnelle, mais aussi de la société civile. Dans sa dimension citoyenne, la réserve peut ainsi accueillir les Françaises et les Français désireux d'agir au profit de la défense mais qui ne peuvent ou ne veulent pas souscrire un engagement plus contraignant en réserve opérationnelle. Dès lors qu'ils en remplissent les conditions, ces volontaires peuvent, sur leur demande, et en fonction des besoins des armées, être versés - ou reversés – en réserve opérationnelle.

Si les propositions formulées dans le cadre de travaux préparatoires à la modification de la loi sont validées, la réserve citoyenne ne comptera plus que cette seconde source de recrutement, la totalité des disponibles étant versée en réserve opérationnelle de deuxième niveau.

Il convient de rappeler qu'aucun objectif quantitatif n'a été fixé pour ce qui concerne la réserve citoyenne. Au 31 décembre 2004, 16 673 volontaires étaient recensés (*cf. annexe 11*). La part importante de la Marine tient dans la spécificité de cette armée qui s'est toujours attachée à disposer de relais d'information et de rayonnement sur l'ensemble du territoire national.

Le rôle de la réserve citoyenne

Aux termes de la loi, la réserve citoyenne a pour objet d'entretenir l'esprit de défense, de renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées et de fournir les renforts nécessaires à la réserve opérationnelle.

Ses champs d'activité sont précisés par l'instruction ministérielle n° 93/DEF/CAB/CSRM du 19 octobre 2001. En sensibilisant la société civile aux problèmes de défense, en relayant les informations sur le monde des armées, en facilitant les actions de recrutement et de reconversion, en contribuant au devoir de mémoire, les membres de la réserve citoyenne, comme d'ailleurs leurs autres camarades réservistes, ont un rôle important à jouer au profit de la défense et des forces armées. Les projets conduits par les Réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté trouvent toute leur place dans ce cadre.

La réflexion entreprise en 2004 sur la réserve citoyenne devra être amplifiée. Cette question constituera l'un des thèmes de travail prioritaires du CSRM en 2005.

16 – Les associations de réservistes

La loi du 22 octobre 1999 reconnaît dans son article 1er le rôle des associations de réservistes comme relais essentiel du renforcement du lien entre la Nation et ses forces armées et souligne, dans le même article, qu'elles ont droit à sa reconnaissance pour leur engagement à son service.

Elle prévoit également que tout réserviste ou ancien réserviste admis à l'honorariat, peut participer bénévolement à des activités définies ou agréées par l'autorité militaire.

L'instruction ministérielle n° 94/DEF/CAB/CSRM du 19 octobre 2001 a précisé les relations entre les forces armées et les associations de réservistes et a défini le champ de leurs activités.

Cette instruction ministérielle sert de cadre à l'établissement et au développement d'un véritable partenariat entre les armées et directions et les associations de réservistes concernées.

Ainsi, les associations peuvent apporter leur concours dans toutes les actions favorisant le renforcement du lien entre la Nation et les forces armées, le développement de l'esprit de défense et ce, plus particulièrement, dans les domaines suivants :

- aide au recrutement des personnels d'active et de réserve et des candidats à une préparation militaire par la constitution de relais d'information ;
- aide à la reconversion des militaires ;
- communication et relations publiques au profit des forces armées et des actions favorisant l'esprit de défense ;
- contribution au devoir de mémoire, action dans laquelle elles se sont tout spécialement impliquées en 2004.

Les associations sont représentées au sein des commissions du CSRM et participent activement aux travaux.

De plus, au-delà d'entretiens informels avec le secrétaire général, les présidents des associations représentées au sein du CSRM ont été conviés à deux réunions de concertation destinées à les informer de l'évolution des principaux dossiers concernant la réserve, à recenser les problèmes majeurs (participation à la JNR, développement de l'expérimentation AGORA défense, subventions, ...), à recueillir leurs observations et à fixer des orientations.

17 – Les crédits affectés aux réserves

Le volume des crédits affectés à la réserve militaire en 2004 au titre des rémunérations et charges sociales (RCS) a connu une hausse de 13,69 M € pour une dotation annuelle de 80,47 M€.

Le tableau joint en *annexe 12* présente les courbes de croissance des crédits RCS, par armée et direction, depuis 2001.

Dans l'ensemble, cette augmentation de crédits a permis de conforter la dynamique de montée en puissance des effectifs de volontaires sous ESR - dont la variation annuelle (+ 5 412 ESR), répond à 98,52 % à l'objectif prévisionnel de recrutement - et de dépasser légèrement le seuil de 19 jours fixé au plan d'action en terme de taux moyen d'activité (19,05 jours pour 17,81 jours en 2003).

Il convient toutefois de souligner que ce bilan global agrège des situations particulières révélant notamment la seule satisfaction de l'un ou l'autre de ces objectifs.

Aussi, pour atteindre simultanément les deux objectifs fixés par le ministre de la défense à l'échéance 2008, portant sur un volume de 68 000 volontaires sous ESR effectuant un taux d'activité moyen annuel de 27 jours, les budgets attribués à la réserve militaire dans les années à venir devront bénéficier d'une attention toute particulière.

2- LES ETUDES ET TRAVAUX DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA RESERVE MILITAIRE

"Des avancées tangibles, des études bien engagées, une attention spécifique à apporter à la réserve citoyenne."

21 – Le CSRM

La loi du 22 octobre 1999 a institué le Conseil supérieur de la réserve militaire, organisme chargé d'émettre des avis et des recommandations dans le domaine de la politique des réserves. La composition du CSRM est rappelée en *annexe 13*.

22 – Les travaux des commissions et du secrétariat général

La commission « recrutement et fidélisation »

Cette commission a pour mandat de proposer des mesures en faveur du recrutement de la réserve opérationnelle et de la fidélisation des réservistes.

Ses travaux ont principalement porté sur les thèmes suivants :

- La protection sociale.
Un mémento guide de la protection sociale du réserviste opérationnel a été diffusé en début d'année. Il est en ligne sur le site internet du CSRM. Un aide-mémoire est remis au volontaire lors de la signature de son ESR.
Par ailleurs, l'affiliation des réservistes opérationnels au régime de la Préfon est désormais possible.
- Les aides liées aux études.
L'étude conduite sur l'organisation de stages courts et l'attribution de bourses d'études a permis de constater que les dispositifs de recrutement déjà existants suffisaient dans l'immédiat aux besoins des armées. Il a donc été décidé de suspendre la réflexion sur ce sujet.
- Le recrutement.
La commission travaille à l'élaboration d'un catalogue de formations qualifiantes intéressant à la fois l'institution militaire et les employeurs civils. Elle a procédé à une première évaluation auprès de chefs d'entreprise.

Le projet de développement d'une base de données des compétences est également bien avancé. Cette base, suivie par le secrétariat général du CSRM, poursuivra un triple objectif :

- participer au recrutement en permettant aux forces armées d'interroger un fichier de candidatures de civils détenteurs de certaines spécialités et volontaires pour entrer dans la réserve ;

- suivre, en transverse, des réservistes servant sous ESR ayant une spécialité commune mais n'appartenant pas à une même armée (exemple : linguistes) ;
- disposer en permanence de la connaissance instantanée d'un vivier de volontaires potentiels aux qualifications connues.

Cette base devrait être opérationnelle en 2005.

- La fidélisation.

La demande de création d'un avancement d'échelon au sein de la réserve opérationnelle a fait l'objet d'un examen particulier.

En l'état actuel, la réglementation prévoit que les réservistes opérationnels bénéficient de la solde dans les mêmes conditions que les militaires professionnels. Dans les faits, ces dispositions s'avèrent insatisfaisantes. En effet, les réservistes doivent accomplir des durées identiques à celles des militaires professionnels pour progresser dans l'échelle indiciaire des grades. Le cumul des activités en réserve opérationnelle ne permet jamais d'atteindre ces durées.

Il est désormais envisagé de créer un avancement d'échelon spécifique à la réserve opérationnelle. En permettant aux réservistes opérationnels de changer d'échelon à un rythme plus rapide qu'à l'heure actuelle et comparable, par équivalence, à celui des militaires professionnels, cette mesure devrait renforcer leur intégration à l'armée d'active. Un projet de décret en ce sens devrait être publié en 2005.

Par ailleurs, la proposition de la commission visant à instaurer une prime d'incitation au volontariat destinée à de jeunes militaires du rang de réserve a été reprise par la Direction de la fonction militaire et du personnel civil (DFP) sous la forme d'une prime de fidélisation et de réactivité. L'étude est en cours.

La commission « partenariat armées - entreprises »

Cette commission a pour mandat de renforcer le partenariat entre la défense et les employeurs, notamment par la conclusion de conventions de soutien à la politique de la réserve militaire.

Une convention cadre a ainsi été établie. Adaptable aux différents types d'entreprises, elle formalise l'engagement de l'employeur à accorder à ses réservistes des facilités allant au-delà du socle légal, en matière de préavis, de disponibilité, de réactivité et de salaire, en contrepartie, notamment, de l'attribution, par arrêté ministériel, de la qualité de "partenaire de la Défense nationale" et de diverses mesures de sensibilisation et d'information.

Trois premières conventions spécifiques ont été signées le 13 juillet 2004 avec deux grandes entreprises (Air France, IBM France) et une PME (Innovation et Industrie). Les arrêtés correspondants ont été publiés au journal officiel.

La commission a proposé la création d'un organisme de suivi de ces conventions. Placé sous l'autorité du secrétaire général du CSRM, cet organisme, dénommé "comité de liaison réserve-entreprises", s'appuiera sur un comité de direction, structure centrale paritaire, et sur un réseau local de "correspondants régionaux entreprises-défense (CRED)" positionnés auprès des présidents des conseils économiques et sociaux régionaux.

La finalisation de ces structures et la mise en place des premiers correspondants interviennent dès 2005.

Enfin, la commission a étudié les conditions de création d'un crédit d'impôt au bénéfice des entreprises signataires. Ses conclusions ont été transmises à la DFP.

La commission «stratégie de communication – journée nationale du réserviste»

Cette commission a pour mandat de proposer des actions de communication destinées à mieux faire connaître les réserves au grand public et à favoriser le recrutement de réservistes.

A ce titre, elle s'est notamment attachée à la préparation de la journée nationale du réserviste (JNR) prévue par l'article 55 de la loi du 22 octobre 1999.

La JNR 2004, initialement ciblée vers les chefs d'entreprises, a finalement été intégrée aux commémorations du soixantième anniversaire des débarquements et de la Libération de la France.

Comme l'avaient souhaité certains parlementaires et de nombreuses associations, des dispositions ont été prises, non seulement pour associer très étroitement les réservistes à ces cérémonies, mais aussi pour leur rendre un hommage particulier. Ainsi, la JNR a fait l'objet, au contraire des années précédentes, d'une très large décentralisation pour permettre aux commandements territoriaux de la faire coïncider avec les cérémonies commémoratives organisées localement.

L'hommage rendu à la réserve a été intégré aux manifestations organisées sur le territoire national. Les réservistes et leurs associations ont été systématiquement associés à ces manifestations au cours desquelles les autorités se sont attachées à souligner l'importance et l'impact de l'engagement des forces de réserve aux côtés de l'armée d'active, soit un total de 136 cérémonies entre février 2004 et février 2005.

Parallèlement à ces cérémonies, de nombreux réservistes ont participé à des journées d'information organisées, avec le soutien du corps enseignant, dans divers établissements scolaires et certaines universités, notamment en région parisienne et en Lorraine.

La JNR 2004 a donc permis de mettre à l'honneur les combattants de tout grade issus de la réserve. Elle a également permis de souligner la continuité de l'action des réservistes au service de la Nation, que ce soit sous la forme d'une réserve de masse, d'une réserve d'emploi constituée de volontaires ou d'une réserve citoyenne composée de bénévoles. Enfin, elle a donné l'occasion de faire connaître la réserve à de nombreux publics et de préparer ainsi les opérations à venir dans le cadre de la JNR 2005.

S'agissant de la journée nationale des réservistes de l'éducation nationale, elle n'a pu se tenir comme prévu en raison de la très forte implication de la Direction du patrimoine, de la mémoire et des archives (DMPA) dans les différentes commémorations précitées.

Un certain nombre d'autres opérations de communication ont été conduites au cours de l'année.

- un diptyque à destination des chefs d'entreprise a été élaboré en liaison avec le Medef et la CGPME. Cette plaquette est accessible sur les sites internet du CSRM, du Medef et de la CGPME ;
- la participation des réservistes au salon des maires et des collectivités locales, du 16 au 18 novembre 2004, s'est concrétisée par la tenue de permanences au stand de la défense ;
- la publication de la lettre du CSRM se poursuit selon une fréquence trimestrielle ;
- une nouvelle version du site internet du CSRM est en place depuis le 15 octobre. Les informations sont désormais plus nombreuses et plus facilement accessibles.

La commission "réserve citoyenne et lien Nation-armées"

Cette commission a pour mandat de proposer les modalités d'organisation et de fonctionnement de la réserve citoyenne. Deux objectifs principaux lui avaient été assignés :

- étendre les structures "Agora Défense" et étudier l'implication éventuelle des délégués militaires départementaux dans ce dispositif ;
- préciser le concept de la réserve citoyenne.

L'expérimentation du concept "AGORA DEFENSE", initié en 2003, visait à mettre sur pied un carrefour de rencontre qui regroupe des associations de réservistes, des organismes comme l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN), Civisme défense armée-Nation (CIDAN) et des réservistes intéressés par la défense, dans le but de coordonner des actions communes visant à développer l'esprit de défense et de promouvoir la réserve.

A la fin de l'année 2004, une telle structure était en cours de développement dans quinze départements. L'expérimentation conduite dans six départements sur l'ensemble de l'année 2004 a notamment permis de dégager les enseignements suivants :

- le cadre départemental est le mieux adapté à la mise en oeuvre de cette structure ;
- la présence ou l'absence d'unité militaire dans le département conditionne les capacités d'action des associations ;
- Agora et société civile constituent un tout. L'efficacité du dispositif, qu'il conviendrait d'intégrer dans une structure départementale plus large, passe par une coordination de l'activité de l'ensemble des acteurs du lien Armées/Nation ;
- l'action des correspondants défense doit être mieux soutenue ;
- les moyens des volontaires bénévoles doivent être renforcés ;

- la délivrance d'une lettre de mission conférerait une légitimité aux porteurs de projets.

S'agissant de la réserve citoyenne, la commission a mis l'accent sur certains points méritant une attention particulière. Ils portent principalement sur :

- une meilleure information sur la gestion administrative des réservistes citoyens et sur leur protection sociale en qualité de collaborateurs bénévoles du service public ;
- une homogénéisation de la position des forces armées et services communs sur le port de l'uniforme ;
- un renforcement du rôle des associations.

Le groupe de travail « suivi de la loi »

Ce groupe ad hoc, composé de deux membres de chaque commission précitée, avait pour mandat de proposer les aménagements souhaitables au dispositif législatif et réglementaire relatif aux réserves. Ses propositions ont essentiellement porté sur :

- la définition d'un "réservoir" de la réserve opérationnelle ;
- l'application du nouveau statut général des militaires aux réservistes opérationnels ;
- l'établissement systématique d'une proposition à l'honorariat au bénéfice des réservistes radiés de la réserve pour atteinte de la limite d'âge, blessure, maladie ou infirmité imputable au service ;
- la représentation des parlementaires au sein du CSRM ;
- la désignation d'un officier général en 1^{ère} section à la tête du secrétariat général du CSRM.

Le secrétariat général

Au cours de l'année 2004, le secrétariat général du CSRM a apporté sa contribution aux études conduites au sein des commissions dont il suit et oriente, le cas échéant, les travaux. Le secrétaire général s'est régulièrement entretenu avec chacun des présidents qu'il a par ailleurs réunis à deux reprises afin de dresser un bilan d'étape de l'activité de leur commission.

Parallèlement, l'investissement du secrétariat général a porté sur l'établissement de contacts directs et l'organisation de réunions de travail avec les partenaires civils et militaires dont la consultation lui apparaissait de nature à optimiser l'avancement et l'aboutissement de dossiers traités par le CSRM.

Le secrétariat général continue en outre d'assurer de manière permanente un certain nombre d'autres missions de coordination, de promotion et d'information sur la réserve militaire. Elles concernent principalement :

- l'organisation de réunions de concertation avec les différents délégués aux réserves ;
- l'organisation de réunions avec les présidents des associations de réservistes ;
- le pilotage du groupe "contrôle de gestion de la fonction réserve", en liaison avec la mission d'aide au pilotage du ministère de la défense, et la participation à l'élaboration des tableaux de bord destinés au ministre ;
- la contribution aux études de l'Observatoire social de la défense qui a ouvert en 2004 une enquête sur les réservistes sous ESR (résultats à paraître) ;
- l'élaboration d'éléments de réponse aux questions parlementaires ;
- la gestion du site internet du CSRM et les réponses aux questions posées par les internautes ;

- l'élaboration et la diffusion de la lettre trimestrielle du CSRM ;
- la tenue de conférences, notamment au profit d'auditeurs de sessions régionales de l'IHEDN.

23 – Les travaux en cours

Les études qui seront conduites par le conseil supérieur de la réserve militaire en 2005 sont sous-tendues par les orientations données par le ministre de la défense lors de la dernière assemblée plénière du CSRM qui s'est déroulée le 02 décembre 2004 à l'École militaire. Ces orientations concernent :

- l'instauration d'une formation initiale de qualité pour améliorer la capacité d'action de la réserve et fidéliser les réservistes. Une partie du budget 2005 y sera consacrée et cette mesure sera pérenne ;
- l'augmentation du taux d'activité des réservistes, notamment au profit des armées, directions ou services accusant le plus grand retard, tout en n'intégrant qu'une légère progression globale en 2005 ;
- l'amélioration de l'efficacité de la réserve et de son attractivité, moyennant une ouverture des filières, une visibilité améliorée de la formation continue, un meilleur emploi des ressources, notamment avec la mise en œuvre de la base de données de compétences, et une meilleure reconnaissance individuelle (récompenses, décorations, promotions, avancement d'échelon) ;
- la poursuite des travaux visant à garantir les risques liés à l'activité militaire en recherchant l'introduction d'accords cadres avec les employeurs ;
- le développement du partenariat avec les employeurs, notamment publics auxquels une circulaire interministérielle rappellera l'obligation de faciliter l'activité des réservistes ;

- la création du Comité de liaison réserve-entreprises (CLRE) et la mise en place, à titre expérimental, de sept correspondants régionaux entreprises-défense (CRED) ;
- l'organisation d'une nouvelle journée défense-éducation nationale en liaison avec la DMPA ;
- l'organisation de la journée nationale du réserviste ;
- l'optimisation de la communication sur la réserve à travers la diffusion d'un plan pluriannuel en liaison avec la DICoD, la conduite d'actions en direction des médias et la participation à des rassemblements ;
- l'extension de l'expérimentation Agora et la conduite d'une étude, en liaison avec l'état-major des armées, sur la mise en place d'une structure départementale adossée aux délégations militaires départementales et à leur action dans le cadre du lien Armées/Nation ;
- l'affirmation de la réserve citoyenne.

3 - CONCLUSION

L'état de la réserve militaire au terme de l'année 2004 s'inscrit dans la continuité de l'effort entrepris ces dernières années pour asseoir sa place dans le dispositif de défense.

La montée en puissance de la réserve opérationnelle s'effectue au plus près du rythme de croissance fixé. Les diverses mesures prises afin d'en renforcer l'attractivité, s'agissant en particulier de la diversification et de la valorisation des emplois, de la prise en compte des compétences des candidats à l'engagement ou de l'amélioration des actions de formation, contribuent à conforter cette dynamique qui s'appuie par ailleurs sur une politique de

communication adaptée et le développement d'un partenariat avec les employeurs.

La signature en 2004 des trois premières conventions de soutien à la politique de la réserve militaire constitue à cet égard la première étape d'un processus appelé à s'étendre en 2005, notamment à travers la création du comité de liaison réserve-entreprise et la mise en place des correspondants régionaux entreprises-défense.

Cette année sera par ailleurs marquée par l'examen du projet de loi relatif à la révision de la loi du 22 octobre 1999 portant organisation de la réserve militaire et du service de défense.

Les propositions formulées dans le cadre de la préparation de ce projet sont de nature à renforcer la performance du dispositif existant. Ainsi l'aménagement des conditions d'engagement dans la réserve opérationnelle et l'adaptation de ses modalités d'emploi aux besoins des forces armées, visant à en accroître l'attractivité et le professionnalisme, constituent un gage d'efficacité accrue. De même, la modification des conditions d'accès à la réserve citoyenne tend à ouvrir plus largement ses portes à tous ceux qui souhaitent participer activement au renforcement du lien entre la Nation et son armée.

Fort de la diversité de sa composition, représentative de la pluralité des acteurs de la réserve, et améliorant sans relâche ses méthodes de travail, le Conseil supérieur de la réserve militaire continuera, à son niveau, à apporter, avec détermination, toute la contribution nécessaire à la satisfaction de ces objectifs que devra, en outre, accompagner une ressource budgétaire adaptée.

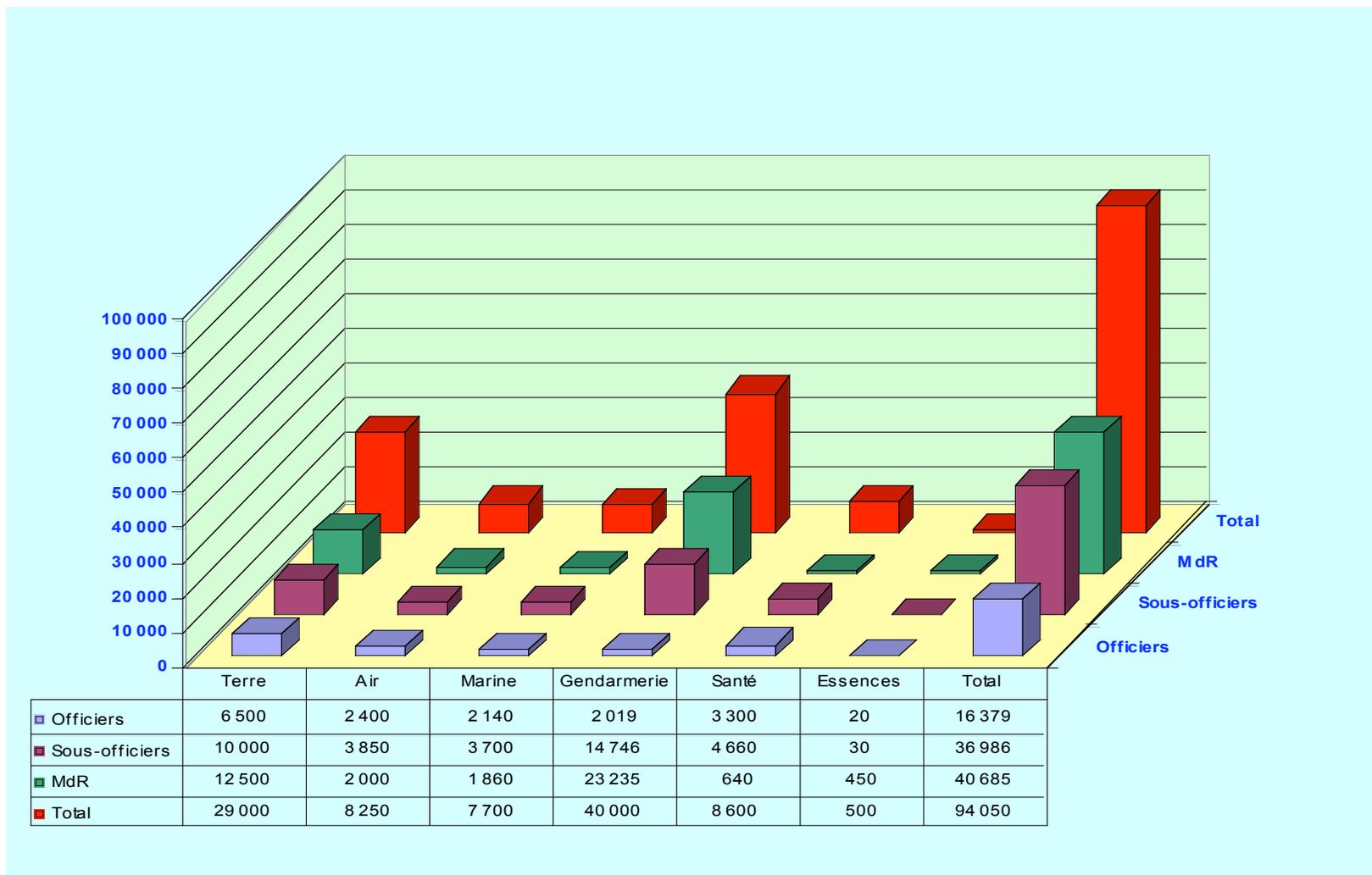


ANNEXES

LA RESERVE OPERATIONNELLE

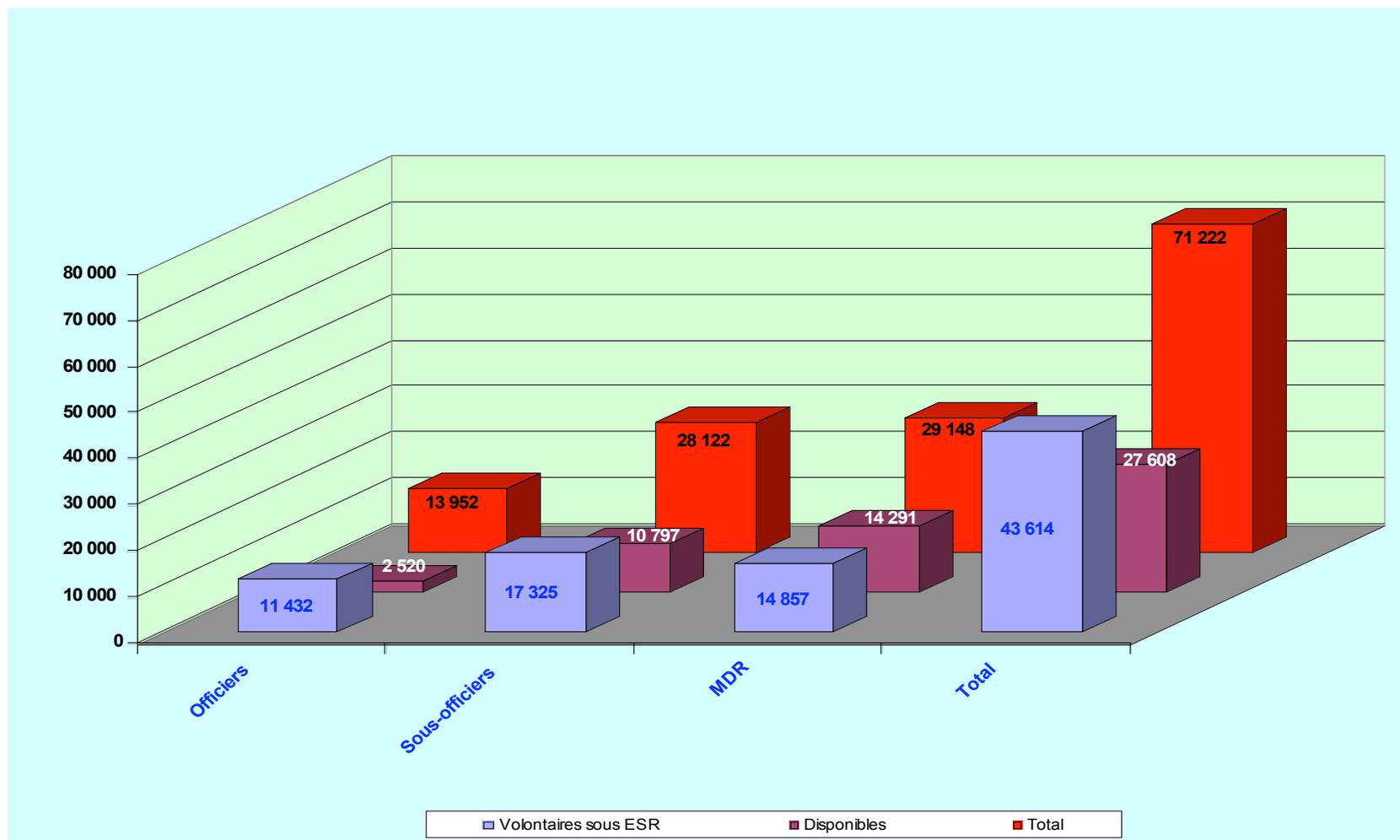
Annexe 1

Format de la réserve opérationnelle Maquette 2012



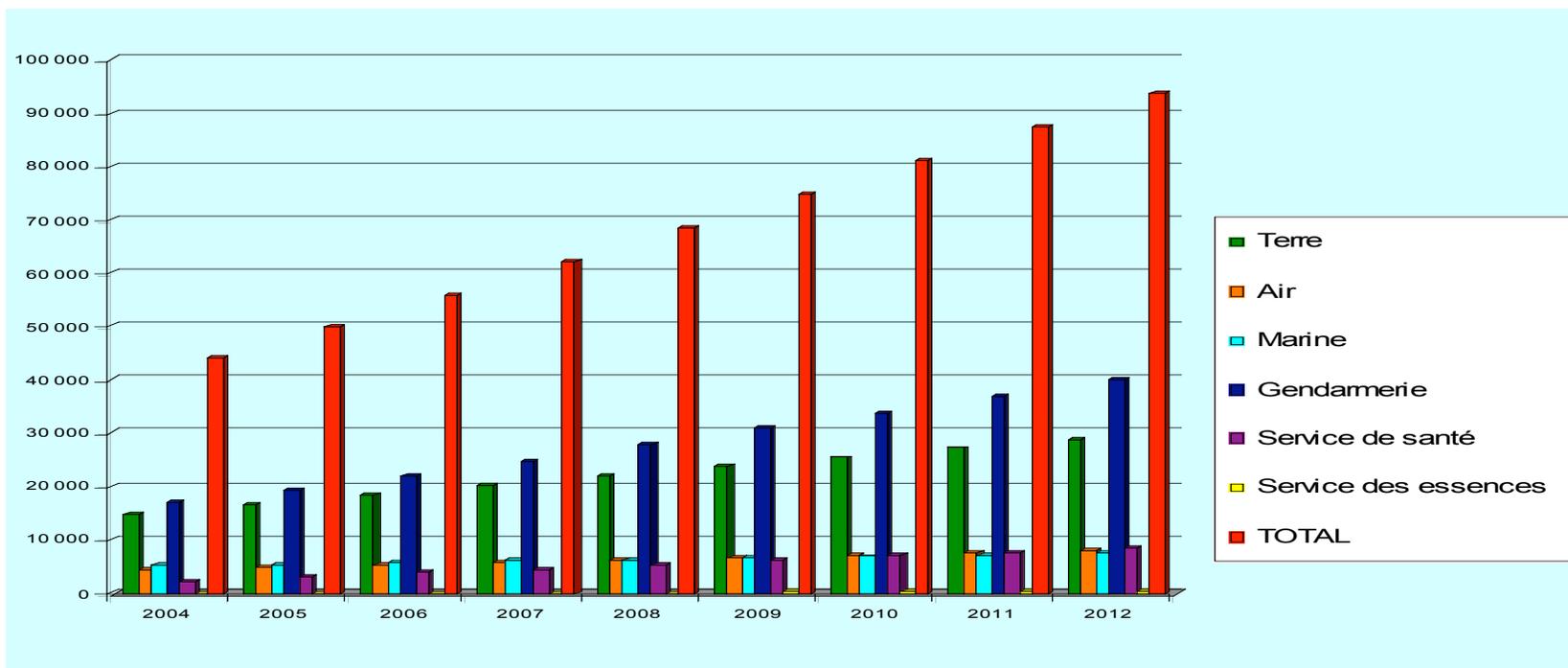
LA RESERVE OPERATIONNELLE

Effectifs totaux
(disponibles et volontaires)
réalisés au 31 décembre 2004



LA RESERVE OPERATIONNELLE

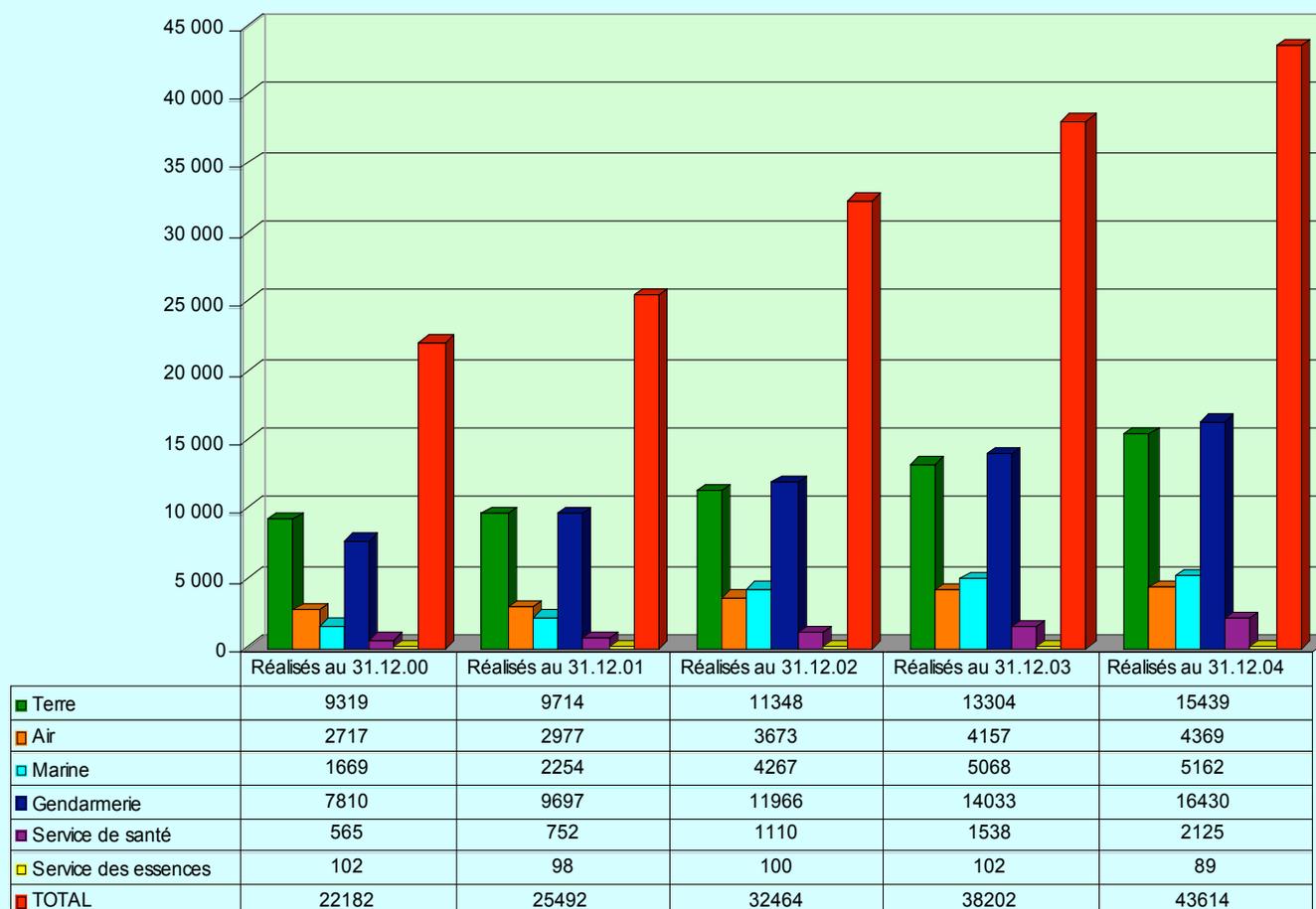
Objectif annuel de montée en puissance des ESR
Tableau de marche 2004 - 2012



	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Terre	15 050	16 800	18 550	20 300	22 050	23 800	25 500	27 300	29 000
Air	4 600	5 050	5 500	5 950	6 400	6 850	7 300	7 750	8 250
Marine	5 200	5 500	5 800	6 100	6 400	6 700	7 000	7 350	7 700
Gendarmerie	17 000	19 500	22 000	25 000	28 000	31 000	34 000	37 000	40 000
Service de santé	2 300	3 090	3 880	4 670	5 460	6 250	7 040	7 820	8 600
Service des essences	120	130	140	150	160	245	330	415	500
TOTAL	44 270	50 070	55 870	62 170	68 470	74 845	81 170	87 635	94 050

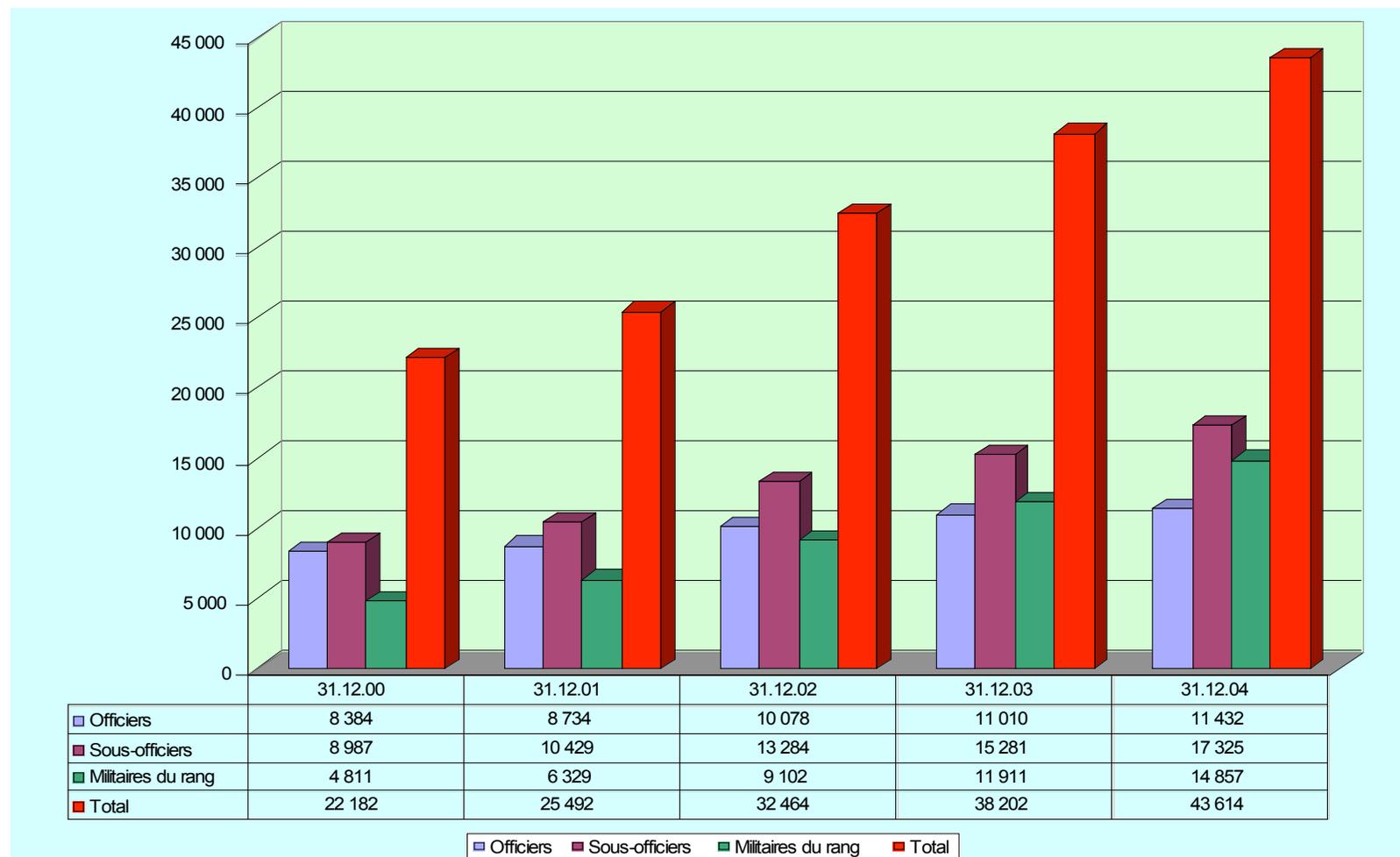
LA RESERVE OPERATIONNELLE

Évolution des effectifs des volontaires sous ESR par armée et direction (2000 à 2004)



LA RESERVE OPERATIONNELLE

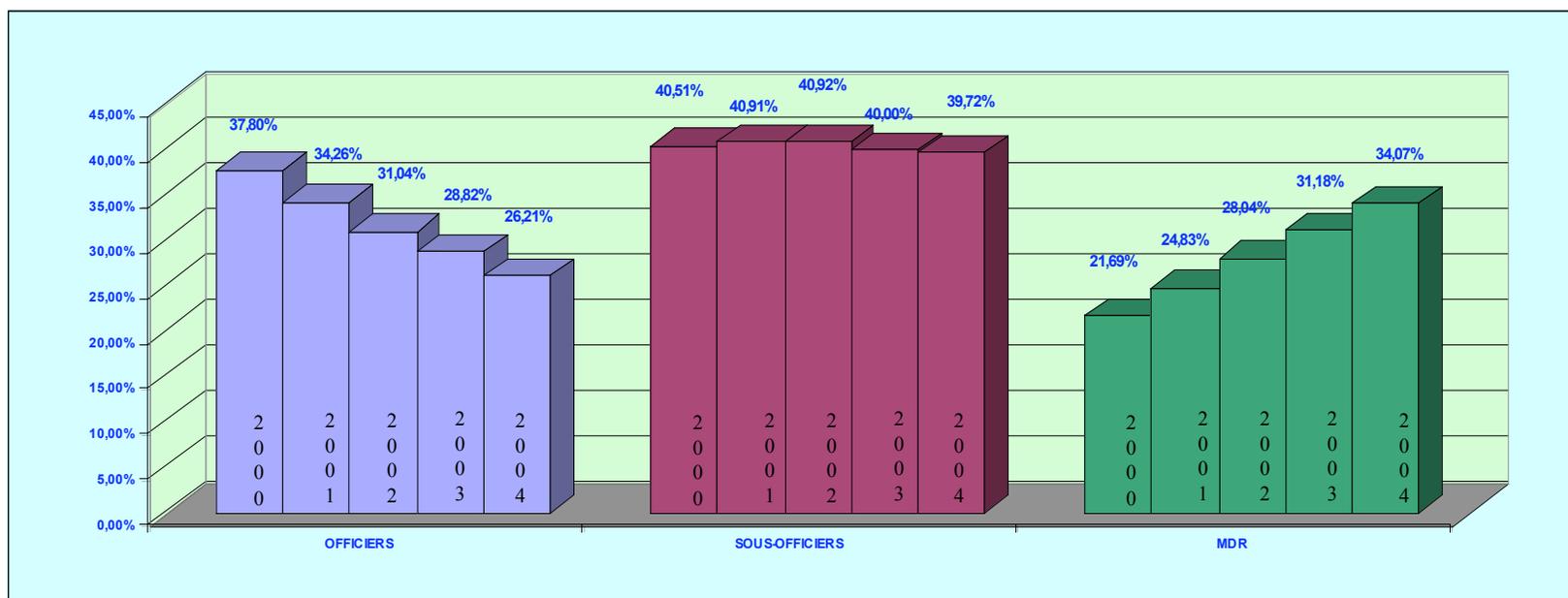
Évolution des effectifs des volontaires sous ESR par catégorie (2000 à 2004)



LA RESERVE OPERATIONNELLE

Évolution de la répartition catégorielle des effectifs des volontaires sous ESR entre 2000 et 2004

CATEGORIE	2000		2001		2002		2003		2004	
	REALISE	% PAR RAPPORT AU TOTAL								
OFFICIERS	8 384	37,80%	8 734	34,26%	10 078	31,04%	11 010	28,82%	11 432	26,21%
SOUS-OFFICIERS	8 987	40,51%	10 429	40,91%	13 284	40,92%	15 281	40,00%	17 325	39,72%
MDR	4 811	21,69%	6 329	24,83%	9 102	28,04%	11 911	31,18%	14 857	34,07%
TOTAL	22 182	100,00%	25 492	100,00%	32 464	100,00%	38 202	100,00%	43 614	100,00%



LA RESERVE OPERATIONNELLE

Annexe 7

Répartition des volontaires sous ESR par origine au 31 décembre 2004

ORIGINE CATEGORIE	CARRIERE/CONTRAT		CONTINGENT		VOLONTAIRES DANS LES ARMEES ET GENDARMES ADJOINTS		VOLONTAIRES DANS LA RESERVE		TOTAL PAR CATEGORIE
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	
OFFICIERS	4 805	28,45%	6 029	32,82%	11	1,26%	587	7,84%	11 432
SOUS-OFFICIERS	10 809	64,00%	5 207	28,35%	130	14,91%	1 179	15,75%	17 325
MLITAIRES DU RANG	1 276	7,55%	7 132	38,83%	731	83,83%	5 718	76,40%	14 857
TOTAL PAR ORIGINE	16 890	100,00%	18 368	100,00%	872	100,00%	7 484	100,00%	43 614
POURCENTAGE PAR RAPPORT AU TOTAL DES VOLONTAIRES AU 31 DECEMBRE 2004	38,73%		42,11%		2,00%		17,16%		100,00%

LA RESERVE OPERATIONNELLE

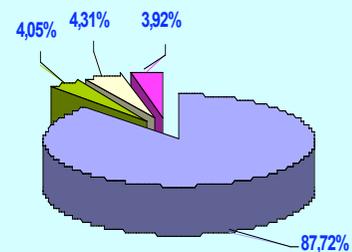
**Répartition des effectifs de volontaires sous ESR
par origine et par armée, direction ou service
Situation arrêtée au 31 décembre 2004**

ARMEE DIRECTION OU SERVICE ORIGINE	ARMEE DE TERRE		ARMEE DE L'AIR		MARINE		GENDARMERIE		SERVICE DE SANTE		SERVICE DES ESSENCES		TOTAL PAR ORIGINE
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE
CARRIERE/CONTRAT	5 533	35,84%	2 477	56,69%	3 932	76,17%	4 614	28,08%	279	13,13%	55	61,80%	16 890
CONTINGENT	7 570	49,03%	1 031	23,60%	649	12,57%	8 078	49,17%	1 007	47,39%	33	37,08%	18 368
VOLONTAIRES DANS LES ARMEES ET GENDARMES ADJOINTS	0	0,00%	96	2,20%	23	0,45%	753	4,58%	0	0,00%	0	0,00%	872
VOLONTAIRES DANS LA RESERVE	2 336	15,13%	765	17,51%	558	10,81%	2 985	18,17%	839	39,48%	1	1,12%	7 484
TOTAL PAR ARMEE, DIRECTION OU SERVICE	15 439	100,00%	4 369	100,00%	5 162	100,00%	16 430	100,00%	2 125	100,00%	89	100,00%	43 614

LA RESERVE OPERATIONNELLE

Nombre de journées sous ESR réalisées en 2004

ACTIVITES DES RESERVISTES TITULAIRES D'UN ESR		OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	MDR	TOTAL	%
SUR LE TERRITOIRE	EMPLOI EN UNITE OU EN ETAT-MAJOR	186 126	330 056	220 317	736 499	87,72%
	FORMATION	9 367	9 011	15 631	34 009	4,05%
	PARCOURS CITOYEN	14 288	18 648	3 283	36 219	4,31%
HORS TERRITOIRE	OPERATIONS EXTERIEURES OU AUTRES	23 037	8 526	1 308	32 871	3,92%
TOTAL DU NOMBRE DE JOURNEES SOLDEES		232 818	366 241	240 539	839 598	100,00%



■ EMPLOI

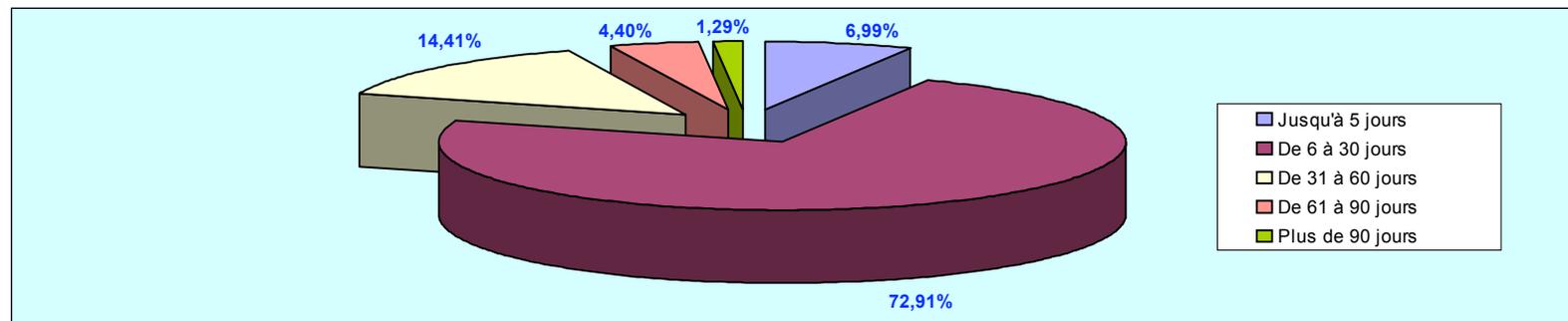
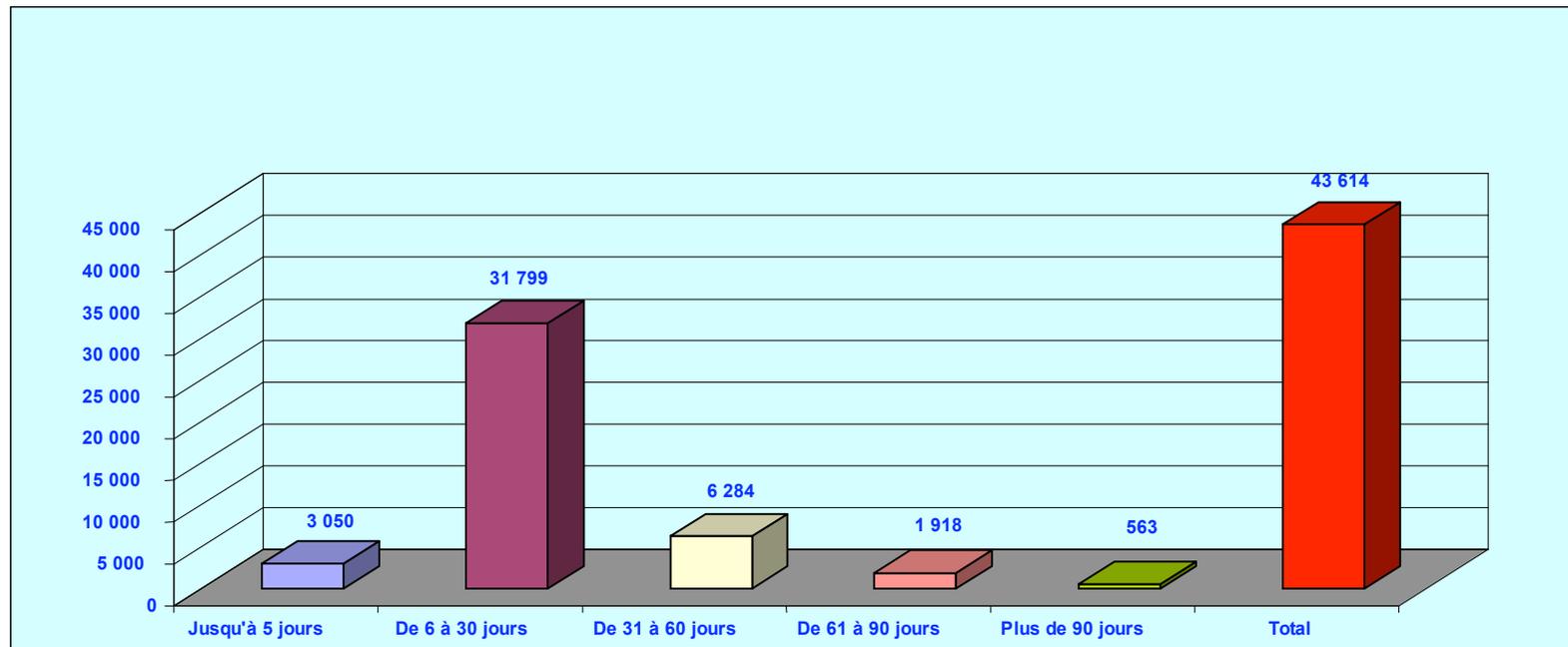
■ FORMATION

■ PARCOURS CITOYEN

■ OPERATIONS EXTERIEURES OU AUTRES

LA RESERVE OPERATIONNELLE

Durée moyenne des activités en 2004



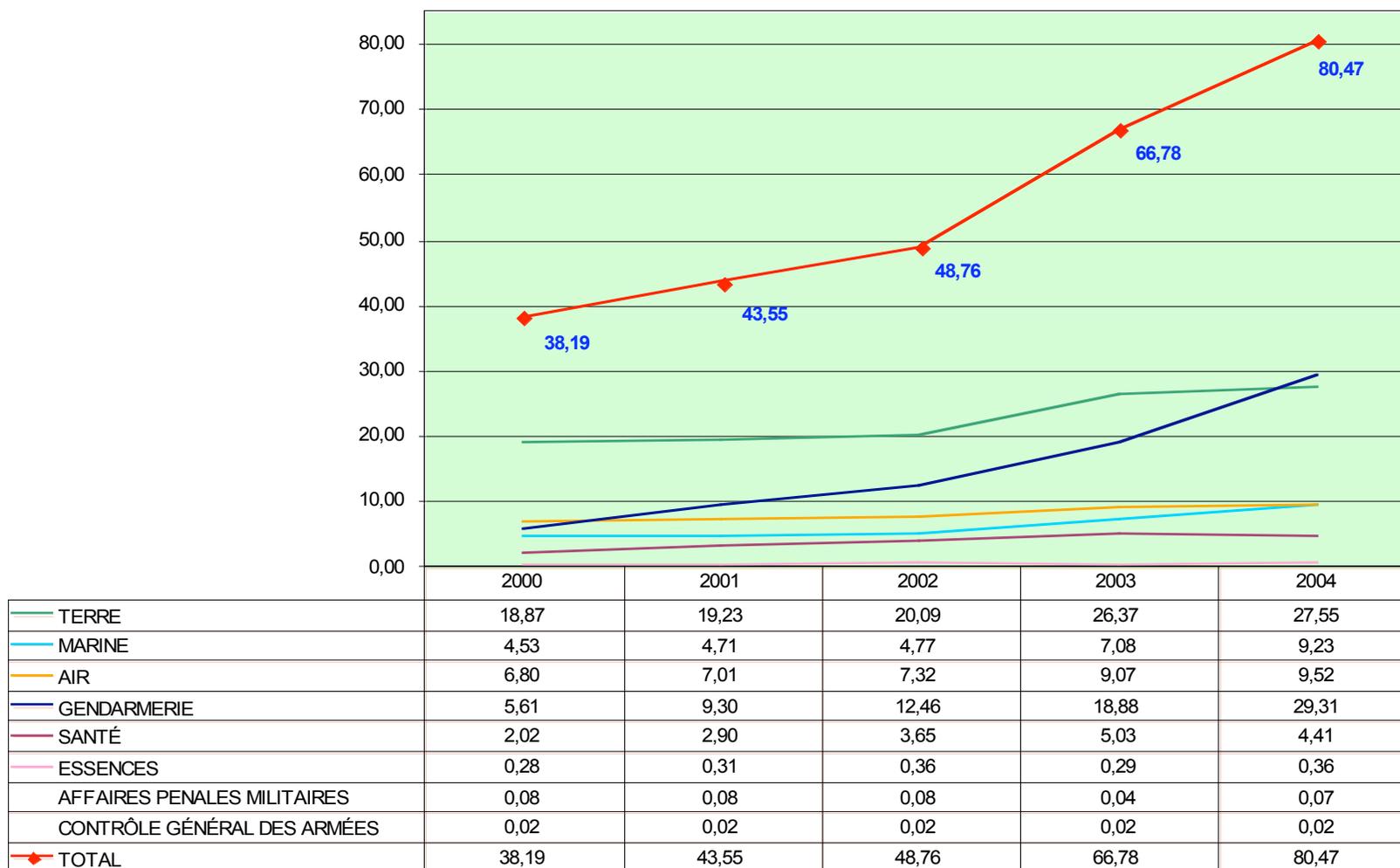
LA RESERVE CITOYENNE

Composition de la réserve citoyenne
au 31 décembre 2004

	VOLONTAIRES			DISPONIBLES NON AFFECTES			TOTAL
	MASCULINS	FEMININS	TOTAL	MASCULINS	FEMININS	TOTAL	
TERRE	242	49	291	16 965	1 678	18 643	18 934
AIR	1 550	146	1 696	315	71	386	2 082
MARINE	13 612	401	14 013	11 074	547	11 621	25 634
GENDARMERIE	25	6	31	3 293	410	3 703	3 734
SANTE	582	60	642	1 102	107	1 209	1 851
ESSENCES	0	0	0	10	0	10	10
TOTAL	16 011	662	16 673	32 759	2 813	35 572	52 245

LA RESERVE OPERATIONNELLE

Évolution des crédits RCS affectés à la réserve entre 2000 et 2004



NOTA : La répartition budgétaire RCS pour 2004 est conforme à la décision ministérielle du 11 mai 2004.

Composition du CSRM

Assemblée plénière

62 membres

Président : Ministre de la défense

4 élus	Défense : 11 chefs d'états- majors et directeurs	8 représentants des employeurs	8 représentants des salariés	6 représentants de la fonction publique	5 professions libérales	12 associations de réservistes	8 personnalités qualifiées
2 députés 2 sénateurs	EMA, DGA, SGA, EMAT, EMM, EMAA, DGGN, CGA, SSA, SEA, DFMPC	MEDEF, CGPME, UPA, CNMCCA	CGT, CFDT, CGT/FO, CFE/CGC, CFTC	CGT, CFDT, CGT/FO, CFE/CGC, CFTC, UNSA	Ordres nationaux : Experts- comptables, Médecins, Pharmaciens Conseil national des Barreaux	ACOMAR ACORAM ANORAA ANORGEND ANSORGAGend ANSORAA FNASOR FORR FOMSORR GORSSA RORSEM UNOR	désignées par le Ministre